



10, rue Yvonne le Tac - 75018 Paris 06.73.15.18.83 – assoc.addm18@gmail.com
<https://assocdefensemontmartre18.fr/>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 avril 2026

à la salle Saint-Pierre, 2, rue du Mont-Cenis

Membres présents : 25

Membres représentés : 7

1. La présidente ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Le rapport de l'assemblée générale du 14 mars 2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

2. **Rapport moral**

La présidente rend compte des activités de l'année écoulée.

Actions spécifiques menées en 2025

L'espace public

Avec les problèmes engendrés par le surtourisme, c'est la première préoccupation de l'association (les deux problèmes sont d'ailleurs fortement liés). En effet, année après année, l'espace public est inexorablement grignoté par les privatisations, parfois sauvages, et toujours à but lucratif.

Sur le front des terrasses (dont nous continuons systématiquement à dénoncer les abus, en coopération avec d'autres associations locales et avec le Réseau Vivre Paris), rien de très nouveau à signaler, si ce n'est une idée intéressante, communiquée par un des candidats durant la campagne des municipales : en cas de verbalisation d'un commerçant peu scrupuleux dans l'application du RET (Règlement des étalages et terrasses), l'amende devrait être calculée *en pourcentage de son chiffre d'affaires*, et non plus selon un barème fixe, par ailleurs dérisoire. Ce serait une dissuasion autrement plus efficace. Initiative à suivre de près cette année.

Deux autres dossiers concernant l'espace public ont continué d'occuper l'année 2025 : celui du Clap, sur lequel la justice va se prononcer le 23 avril prochain, suite au recours présenté par les riverains de l'avenue Junot auquel s'est jointe l'ADDM18. Nous vous tiendrons bien sûr au courant du résultat.

Et aussi le projet de piétonisation de la Butte Montmartre, qui a fortement mobilisé les associations et les habitants concernés. La mairie a essayé de passer en force, lançant les travaux d'aménagement des rues et des signalisations sans concertation préalable, sans aucune étude d'impact ou de situation. Elle a dû finalement reculer devant les protestations, et reprendre tout le processus à zéro en observant cette fois les règles élémentaires qui régissent tout chantier d'urbanisme. Fin juin, elle a donc annoncé la tenue d'une réunion d'information et de concertation en juillet, ainsi que l'ouverture de registres à la mairie pour que tous les habitants concernés puissent exprimer leur point de vue. Cette consultation, programmée en plein été, n'a évidemment pas fait le plein pendant les vacances — mais en septembre, près de 800 avis ont été consignés sur les registres, avis en large majorité opposés à la piétonisation, et proposant de nombreuses et intéressantes alternatives.

Cela étant, l'équipe municipale ayant été reconduite lors des élections des 15 et 22 mars, il est à craindre que le projet de piétonisation soit repris par la mairie, qui veillera cette fois à respecter toutes les règles. À suivre de près, donc.

Le surtourisme

La mairie reste toujours inerte vis-à-vis de nuisances diverses que le surtourisme engendre (pollution, déchets, cadenas, tresseurs, bonneteau, ventes à la sauvette, guides à micros, déchets sur la voie publique, musiciens équipés d'amplis, circulation de 2CV et autres side-cars polluants, « petits trains » — il y en a désormais au moins quatre, gérés par des entreprises différentes — de Montmartre, accompagnés de commentaires assourdissants en quatre langues sur les lieux parcourus, épanchements d'urine dans l'espace public, etc, etc).

Un seul petit progrès : nous avons enfin obtenu un adjoint au tourisme, qui se trouve aussi être le référent du quartier Montmartre — ce n'est certainement pas un hasard. Il faut se féliciter de cette nouveauté, ce n'est pas une mince conquête. Ce nouvel adjoint est Frédéric Badina-Serpette, qui était chargé de la propreté pendant la précédente mandature.

L'ADDM18, suite à la conférence donnée sur ce sujet par le Pr Knafou lors de l'AG 2025, a décidé de lui commander un Livre blanc sur la question, à savoir un diagnostic complet sur la situation du tourisme à Montmartre, accompagné des diverses solutions qu'il conviendrait d'appliquer pour une meilleure cohabitation entre touristes et habitants.

Ce Livre blanc, dont une première version a été communiquée à tous les candidats du 18^{ème} aux élections municipales (que l'ADDM18 a tous interviewés sur leur programme et leurs propositions), est publié par l'ADDM18 sous forme d'un fichier PDF **que tous les adhérents pourront recevoir sur demande par mail à l'ADDM**. C'est un livre d'environ 70 pages, extrêmement complet, reposant sur des données objectives (statistiques fournies par plusieurs sources, AirBnB, Orange, Office du tourisme, observatoire du tourisme parisien, APUR, etc) et subjectives (opinions d'un échantillonnage de personnes concernées – habitants, commerçants, guides, touristes, spécialistes, etc, communiquées lors d'entretiens, sur la base d'un questionnaire du Pr Knafou) très finement analysées, et débouchant sur une liste de préconisations précises.

Pour contribuer au financement de ce Livre blanc, nous avons demandé une aide de 2000 € à la mairie, en sollicitant le budget du Conseil de quartier Montmartre (qui se monte à plus de 8000€ par an, et qui n'est plus utilisé depuis de nombreuses années). Cette aide nous a été refusée, au motif qu'elle avait pour but de payer un prestataire (en l'occurrence le Pr Knafou) ne figurant pas sur les listes de prestataires agréés par la mairie. L'ADDM18 a donc dû financer ce Livre blanc entièrement sur ses fonds propres.

Le Livre blanc sera également publié par la Fondation Jean Jaurès d'ici l'automne prochain.

L'inscription de Montmartre au patrimoine mondial de l'Unesco

Une seule nouveauté à ce sujet, un article paru dans le bulletin annuel de la société du Vieux Montmartre, signé Bertrand Monchecourt et Emmanuel Gabert, qui a le mérite de faire clairement le point sur un projet resté jusqu'ici très flou, pour ne pas dire extrêmement nébuleux. Nous allons essayer de le publier sur le site de l'ADDM, n'hésitez pas à aller le découvrir.

Propreté

Notre nouvel interlocuteur sur le chapitre de la propreté est Mme Stéphanie Fontaine, qui vient d'être nommée adjointe. Nous allons prendre contact avec elle dans les plus brefs délais.

Démocratie locale

Voilà longtemps qu'elle s'étiole, notamment aux conseils de quartier, créés précisément pour la pratiquer et la renforcer, mais qui étaient devenus de simples chambres d'enregistrement des décisions de la mairie. En janvier 2025, le bureau de l'ADDM18 a donc présenté au conseil municipal du 18^{ème} arrondissement, avec le soutien de l'élue référente de Montmartre, Émile Meunier, une proposition (officiellement, on dit « vœu ») pour la réforme du fonctionnement des CQ du 18^{ème}. Ce vœu a été adopté à l'unanimité par tous les élus. Reste à le mettre en œuvre, ce à quoi l'ADDM va s'employer activement auprès de la nouvelle équipe municipale.

Par ailleurs, co-fondatrice du tout nouveau collectif regroupant une dizaine d'associations de l'arrondissement « les Voix du 18 », l'ADDM18 a participé de près à toutes ses premières initiatives, notamment les manifestations devant la mairie, ainsi que l'organisation d'une réunion citoyenne pendant la campagne électorale, qui s'est tenue à la Halle Pajol le 10 mars dernier. Y ont été invitées toutes les têtes de liste de l'arrondissement, pour répondre aux questions des diverses associations

du collectif. Cette réunion a connu un franc succès, les candidats ayant tous répondu présent (à deux minces exceptions près), de même que le public, au point qu'il a fallu refuser l'entrée à plus d'une centaine de personnes : la salle était remplie à craquer.

Cette réunion du 10 mars marque un tournant important dans la position des associations vis-à-vis des autorités municipales. Nous avons tous en effet souligné combien nous souhaitions être désormais des interlocuteurs actifs, impliqués, dans un modèle favorisant la co-construction, voire la cogestion dans les projets nous concernant. Bref, un passage à une *vraie* démocratie participative. Ces efforts sont bien sûr à poursuivre avec détermination dans les mois à venir.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier

Grâce à la générosité d'une association (le Collectif des Riverains des Boulevards Clichy et Rochechouart) qui a cessé ses activités et redistribué ses fonds à d'autres associations, nos comptes se sont bien redressés cette année, malgré les dépenses liées au Livre blanc. Vous trouverez ci-dessous des comptes détaillés établis par la Trésorière.

Nous vous demandons cependant **d'être ponctuels** dans le versement de vos cotisations. **Nous avons besoin de vous !** Vous pouvez vous rendre compte que nous redoublons d'activité et nous battons avec ardeur dans la défense de Montmartre et du 18ème, mais tout cela a un coût, et il est vital que vous y participiez. Vous pouvez envoyer votre chèque à la trésorière, Lara Koulajian, 11, rue La Vieuville, 75018 Paris, mail : laraks99@gmail.com ; ou alors un virement à l'ADDM18 (IBAN : FR76 1027 8060 3900 0575 4154 150). Voici pour mémoire le montant des cotisations :

- **membre actif : 25 €**
- couple : 40€
- membre bienfaiteur : 75€ et plus
- adhésion d'une copropriété : 150 €.

En cas de besoin, toutes ces informations figurent sur la page d'accueil de notre site : [\(https://assocdefensemontmartre18.fr/\)](https://assocdefensemontmartre18.fr/)

4. Conseil de Direction (« Bureau »)

Le Bureau de l'ADDM18 se compose comme suit :

- B. Dunner, présidente (avec pouvoir bancaire)
- Th. de Dorlodot, M.-C. Eyraud, S. Aslanian, vice-présidents
- L. Koulajian, trésorière (avec pouvoir bancaire)
- F. Tannières, E. Durand, P. Gérard, membres du Bureau

Tout changement dans ce Bureau en cours d'année serait bien sûr communiqué aux adhérents. Toute candidature au Bureau est à adresser à tout moment par mail à la présidente de l'ADDM18.

La séance est levée à 19h10, et suivie d'une présentation par Thierry de Dorlodot du Livre blanc (dont le Powerpoint est publié sur le site de l'ADDM) ; et de deux interventions par B. Dunner sur les questions de démocratie locale et sur la problématique de l'espace public la place des Abbesses, que l'on retrouvera également publiées sur ce même site.

À noter pour tous les riverains qui souffrent des nuisances sonores provoquées par les musiciens jouant tous les jours et se succédant à longueur de journée, en amplifiant le son (ce qui est interdit sur l'espace public) : n'hésitez pas à graver une courte vidéo de ces interventions, et à l'envoyer à l'attention de la préfecture de police (infiniment plus réceptive et plus réactive que la police municipale) à l'adresse suivante : ecoute18@interieur.gouv.fr

Paris, le 19 avril 2026

B. Dunner
Présidente

Les comptes détaillés pour l'exercice 2025

B31

	A	B	C
1	Bilan au 31/12/2025 en Euros	ACTIF	PASSIF
2	Situation au 31/12/2024		15551,09
3	Banque (compte courant)	2282,02	
4	Livret bleu	14222,76	
5	interets	298,44	
6	Soit total	16803,22	
7	Résultat net		1 252,13
8	Situation au 31/12/2025	16803,22	16803,22
9			
10			
11	Rubriques	Charges	Produits
12	Papeterie	0,00	
13	Affranchissement	47,26	
14	Assurance	309,33	
15	Abonnements et cotisations	119,00	
16	Location salle et pot AG	707,61	
17	Téléphone & Internet Communication	228,56	
18	Frais bancaires	110,20	
19	Participation /Actions en justice (Clap FNE)	900,00	
20	Rucher *	3210,35	3971,00
21	Cotisations		1325,00
22	Divers		1290
23	Produits financiers		298,44
24	Totaux	<u>5632,31</u>	<u>6884,44</u>
25	Résultat net 2025	1252,13	
	* les charges et produits du rucher incluent montant estimé par la ville pour la location du terrain : 2961 euros		
26			
27	Fait à Paris le 14 avril 2026		
28			
29	Béatrice Dunner Présidente	Lara Kouajian Trésorière	
30			